

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°8

Janvier 2023-Février 2023



Spécial aménagement du territoire :

Introduire le faisan

(3^{ème} partie)

Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpg03@orange.fr

Samedi 8 Avril à Montmarault (Allier) à 9 heures

Réservez cette date. Ne manquez pas ce RDV.

Des informations vous parviendront ultérieurement

Le mot du Président



Chers amis chasseurs, agriculteurs, ou simplement lecteurs,

Vous vous apprêtez à parcourir le bulletin n°8 de votre Association, et je vous en félicite. Cette Association, née de la volonté d'une poignée de chasseurs de petit gibier de l'Allier, demeure particulièrement active, et ce, plusieurs mois, plusieurs années devrais-je dire, après sa création. Elle regroupe maintenant plusieurs dizaines, voire centaines de membres et notre association est représentative de notre pratique dans notre département.

Vous le savez, la chasse est malmenée par nos opposants et toutes les voix doivent s'unir pour défendre les valeurs auxquelles nous sommes attachés. Dans ce numéro, l'accent est mis sur l'union des agriculteurs et des chasseurs pour combattre ensemble le nouveau verbiage pseudo-environnemental des écologistes modérés ou radicaux. Je vous invite particulièrement à prendre connaissance des remarquables commentaires de notre administrateur Nicolas Bonnefous, agriculteur et chasseur qui nous éclaire sur les préoccupations des agriculteurs, à la veille de la nouvelle PAC. Ces commentaires témoignent, si il fallait encore le démontrer, que les meilleurs connaisseurs de l'environnement sont ceux qui pratiquent la Nature au quotidien, agriculteurs et chasseurs en tête.

En poursuivant la lecture de ce bulletin, vous constaterez également les efforts déployés par les membres du Conseil d'Administration pour établir des contacts réguliers avec nombre d'associations partenaires, que ce soit dans notre Département ou ailleurs. Sachons identifier les bonnes pratiques de nos voisins et partenaires pour nous en inspirer. Près de nous dans le Cher, ou dans la Nièvre, ou beaucoup plus loin des initiatives inspirantes doivent nous servir d'exemple. A ce titre, je remercie ceux d'entre nous qui parcourent nos régions pour élargir notre horizon de pensée.

D'autres articles, en particulier sur les techniques de repeuplement du faisan, sauront également retenir votre attention, mais je me dois de clôturer ce mot en vous rappelant que la force de notre Association repose sur le nombre de nos cotisants, et sur le bénévolat de ses membres. Aussi, dans ce contexte, je vous invite à vérifier que vous êtes à jour de votre cotisation 2023, celle-ci étant notre principale source de financement, pour continuer et développer nos actions.

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

La vie de l'association

Le 20 janvier 2023 : l'association était présente lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFACCC 03. Nous y avons rappelé l'importance de nouer des liens entre toutes les associations cynégétiques de l'Allier.

Le 3 février 2023 : visite d'une propriété de chasse dans le Cher

Spécial Aménagement du territoire

Introduire le faisan

(3^{ème} partie)



RAPPEL : Dix millions de faisans sont tués en France chaque année, mais la plupart viennent d'être lâchés et on en parle avec dédain... Pourtant, avec la perdrix et le lapin, il est l'avenir des chasseurs en plaine comme au bois et au marais car il s'acclimate à toute sorte de biotopes, pourvu qu'on le respecte et qu'on limite ses prédateurs.

Volières de prélâchers

La théorie



Mode opératoire : Il ne s'agit pas de lâcher du gibier de tir, mais de reconstituer une population viable permettant ensuite la pratique de la chasse. Cette méthode consiste à lâcher des oiseaux à l'aide de volières bien réparties sur le secteur concerné. Les lâchers s'effectueront en juillet – août sur 3 à 4 années suivant les résultats.

Volières de pré lâchers : Construire des volières d'une surface minimale de 80 m² et de 2 mètres de hauteur. Afin de limiter les risques de prédation, il est vivement conseillé :

- de rabattre le grillage fin à 90° sur 30cm tout autour de la volière pour éviter que des fouines grimpent par le grillage et passent par le filet ;
- de disposer des chatières le long des volières ;
- éventuellement de protéger la volière par une clôture électrique.

Enfin ne pas oublier de prévoir des trappes aux coins de la volière qui serviront au moment des lâchers. Il faut compter 3m² de volière minimum par faisan

Itinéraire technique :

- Obtenir l'accord des propriétaires concernés par la mise en place des volières.
- Utiliser la même nourriture qu'en élevage (avant d'arriver au blé uniquement, une transition est parfois nécessaire).
- Disposer également des perchoirs, des abreuvoirs et des tôles abris. Utiliser le même type d'agrainoirs dans les parquets qu'à l'extérieur
- Disposer des faisandeaux âgés de 8 à 12 semaines et les laisser dans la volière pendant 10 à 15 jours.
- Lâcher ensuite les faisandeaux en conservant toutefois 1 coq et 3 poules afin de favoriser le cantonnement des sujets lâchés. Les lâchers peuvent s'effectuer par petits groupes de 3 à 5

Conseils :

Ne pas lancer d'opération de repeuplement sans avoir régulé les prédateurs : ce sont des oiseaux issus d'élevage qui n'ont pas encore un comportement sauvage.

Ne pas placer les volières n'importe où :

- certains endroits seront inadaptés ;
- l'emplacement devra être choisi avec soin : préférer un lieu calme avec une alternance de végétation et de milieux ouverts ;
- ne pas se contenter d'aménager les abords de la volière : les faisans sont erratiques et se dispersent facilement ;
- disposer un réseau d'agrainoirs, de tôles abri et de points d'eau si nécessaire sur l'ensemble du territoire ;
- ne pas chasser l'espèce pendant les années de repeuplement ;
- le tir ne se fera qu'au bout de 3 à 5 ans selon les objectifs fixés et la réussite des opérations.

Aménagements :

- disposer des agrainoirs alimentés toute l'année, utiliser du blé ;
- des points d'eau seront peut-être nécessaires ;
- il est important de maintenir ses efforts en matière de piégeage : réguler les nuisibles tous les ans (renards, corbeaux et pies principalement) ;
- mettre en place des cultures à petit gibier, des jachères et/ou des bandes enherbées.

Gestion :

Très vite un suivi des populations s'imposera et nécessitera :

- des comptages des coqs chanteurs au printemps avec observation des assemblages ;
- des échantillonnages en été après moisson (nombre de jeunes par poule). Cela vous permettra en début de saison de calculer les prélèvements sans mettre en péril les efforts effectués

Volières de prélâchers

L'exemple de la Nièvre



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre a reconduit en 2022 sa politique d'encouragement pour la chasse du petit gibier. Plusieurs subventions ont été proposées aux territoires nivernais sous réserve du respect des cahiers des charges et normes techniques.

La FDC58 a proposé un programme de réintroduction de faisandeaux de souche sauvage.

L'efficacité des repeuplements à partir de reproducteurs de souche sauvage n'est plus à démontrer. Selon les études de l'ONCFS (actuel OFB), la survie au printemps N+1 peut atteindre 30 % pour des oiseaux de souche sauvage, contre péniblement 15 % pour des oiseaux issus d'élevages conventionnels. Les capacités d'oiseaux reproducteurs sur le terrain sont donc doublées lorsque que l'on fait le choix d'oiseaux de qualité. Ceux-ci sont en effet plus résistants, se défendent mieux des prédateurs et ont une capacité de reproduction naturelle nettement supérieure. C'est pourquoi, en collaboration avec un éleveur de la Nièvre, la FDC58 et l'ADCPG58 a implanté 70 compagnies de 15 faisandeaux sur environ 40 territoires.

1 050 oiseaux ont ainsi prioritairement été mis à disposition des chasseurs nivernais utilisant la technique d'élevage et de réintroduction semi-naturelle « sous poule naine ».

Pour un coût de production d'environ 50 € par compagnie de 15 faisandeaux, le tarif demandé aux chasseurs volontaires a été de 10 € / compagnie, correspondant à environ 80 % de subvention. L'Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier a complété cette opération par le financement d'une quinzaine de compagnies. Les subventions ont été accordées sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Chasseurs adhérents à la FDC58 et à l'ADCPG58 ;
- Chasseurs ayant suivi la formation « Elevage sous poules naines » en 2021 ou lors des sessions précédentes ;
- Les oiseaux doivent être lâchés dans le département de la Nièvre.
- Deux compagnies maximum subventionnées par territoire bénéficiaire.
- Les territoires doivent bien sûr faire l'objet de mesures de régulation des prédateurs et être aménagés pour un accueil optimal des oiseaux.

Volières de prélâchers

La pratique



Dans le Cher

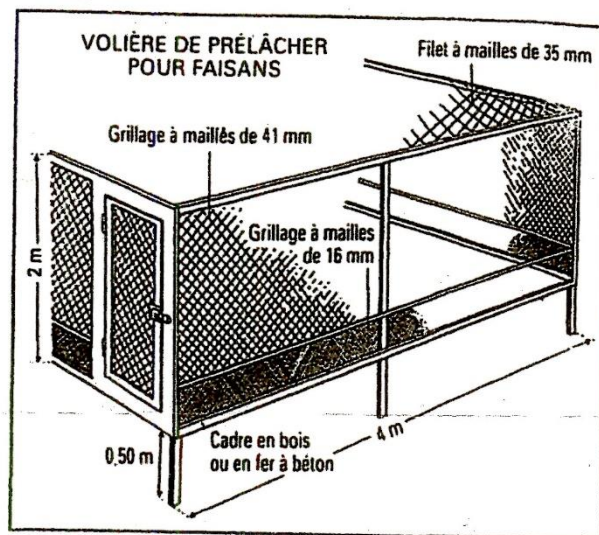
Dans le val du Chevrier, le territoire de Jean-Paul S. (430 hectares dont 50 hectares de bois) est un réservoir de biodiversité où le faisan prospère. Trois volières de prélâcher ont été mises en place dans des endroits bourrus pour permettre aux oiseaux d'échapper à l'attention des rapaces. Ces volières de rappel sont des corbetières réaménagées et sont orientées Est-Ouest. Chacune accueille en juillet une vingtaine de faisandeaux d'environ 15 semaines qui sont relâchés peu à peu sur le territoire, par lots de trois, cela pour renforcer les effectifs naturels en présence. Un agrainage régulier à base de blé et maïs concassés est effectué de manière à fidéliser les oiseaux en place et aider au cantonnement des nouveaux venus. La régulation des prédateurs, en l'occurrence celle des renards est indispensable (à l'affût, collet et piège Belisle).

Très impliquée dans la gestion du petit gibier sédentaire, la fédération des chasseurs du Cher finance en grande partie les travaux réalisés en ce sens. Jean-Paul S. bénéficie ainsi de son soutien pour l'achat des faisandeaux destinés aux lâchers d'été, ou encore des pièges.

Une implantation durable du faisan dépend de la capacité du gestionnaire à répondre aux exigences de l'espèce en matière d'eau, de nourriture, de couverts et de régulation des prédateurs. Toutes sont remplies ici, dans ces secrets marais du Chevrier. Sur ce territoire les oiseaux ne sont pas des cocottes mais de vrais gibiers qui se méritent.

D'après une visite de l'ADCPGA03 sur place et l'article de Pascal DURANTEL dans la Revue Nationale de la Chasse N°899

Volières de prélachers *Modèle de volière*



Description : Cette volière est conçue pour recevoir des jeunes oiseaux (perdrix ou faisans) de 8 à 12 semaines. Ils seront lâchés en été (le plus tôt possible) après une période d'acclimatation d'une semaine à dix jours au plus. Le reste de l'année cette volière doit être utilisée comme point de rappel avec un ou plusieurs oiseaux adultes. Ces dimensions seront de 4 m x 2 m x 2 m au minimum. Elle devra être localisée en lisière de friche (ou grosse haie) et de préférence à proximité directe d'une culture à gibier.

Construction : Le cadre peut être en bois ou métallique. Un grillage à larges mailles simple ou triple torsion sera doublé à sa base d'un grillage à petites mailles (16 mm) pour interdire l'accès aux petits mustélidés et autres prédateurs. La base du grillage peut également être doublée d'un «brise-vue» d'environ 60 cm afin d'apporter la tranquillité aux oiseaux (panneaux, toile, planches...). La couverture est réalisée de préférence en grillage afin de limiter les risques de prédation.

Aménagements intérieurs : prévoir sur un côté ou un angle un dispositif de protection contre la pluie, le vent et le soleil direct (ex : tôles, genet à ballet). On installera des perchoirs pour habituer les faisandeaux à se brancher. On disposera des agraioirs et des abreuvoirs du même type que ceux installés à l'extérieur.

Clôture électrique : La volière sera protégée par une clôture électrique avec au minimum 2 fils : un fil à la base du grillage à environ 20 cm du sol et l'autre en haut du grillage, pour interdire l'accès aux mustélidés

Nouvelle PAC

Une opportunité pour la biodiversité

NDLR : Comme nous vous l'avions dit dans notre bulletin N°7, l'article paru dans la revue nationale de la chasse a suscité de nombreuses réactions. Nous en publions deux. Le débat reste ouvert.

Nicolas Bonnefous, administrateur de notre association réagit

L'agriculture moderne, mère de tous les problèmes environnementaux et cynégétiques ou bouc émissaire de la société?

Comme 400 000 de mes collègues français, je fais le plus beau métier du monde, je suis agriculteur.

D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours voulu faire le métier de mon père. Mon fils de 12 ans lui aussi veut continuer à creuser le sillon de ses aïeux. Mais je ne sais pas si je dois l'encourager à choisir ce magnifique métier. En effet pas un seul jour ne passe sans qu'un expert, un militant, un politique, un fonctionnaire ou tout autre sachant autoproclamé ne viennent dans les médias expliquer à la masse de nos concitoyens tous les maux dont l'agriculture moderne est responsable.

Dans le numéro précédent et dans celui-ci, des voix vont dans ce sens. Elles ont bien évidemment le droit de s'exprimer. Je tiens par contre à exposer le point de vue de l'un de ces agriculteurs, je remercie pour cela mes collègues du conseil d'administration de me donner la parole.

L'agriculture moderne par l'intermédiaire de la Politique Agricole Commune (PAC) est-elle responsable de la disparition des petites exploitations après-guerre ?

Resituons le contexte, l'Europe dévastée par le conflit mondial n'est pas autosuffisante, que ce soit industriellement ou pour son alimentation, il faut des bras pour la reconstruire. Le plan Marshall puis la PAC vont s'atteler à moderniser l'agriculture, avec comme objectif l'approvisionnement alimentaire et à permettre le rattrapage du niveau de vie des paysans par rapport aux autres catégories de la population. En effet bon nombre de familles paysannes vivent encore en autarcie, « seule la fumée sort de la maison ». La production ne sert qu'à nourrir la famille, et il faut nourrir les bouches qui sont parties en ville pour reconstruire le pays.

L'agriculture est donc confrontée à deux problèmes majeurs : il faut produire et produire avec un manque de main d'œuvre. La modernisation est donc une solution ; quelle révolution passer du cheval au tracteur ! Certains n'ont pas voulu ou pas pu suivre cette évolution, les enfants sont partis gagner leur vie ailleurs, et les fermes ont disparu. C'est le début de l'agrandissement des exploitations. La réussite est au rendez-vous, la modernisation pallie en partie le manque de main d'œuvre, le niveau de vie des paysans (qui deviennent des agriculteurs) progresse sans toutefois rattraper celui des autres catégories de la population. Les denrées alimentaires sont produites en quantités suffisantes, le pari est gagné : l'autosuffisance de l'Europe est atteinte. Dans les décennies qui suivront, les gains de productivité permettront la diminution constante de la part de l'alimentation dans le panier de la ménagère.

La conséquence principale de la modernisation qui débute est le changement du paysage de nos campagnes. Avec la désertification rurale, la haie n'est plus un réservoir de carburant, mais une entrave au travail. Je m'explique, avec une population importante dans les campagnes et des moyens limités (pas de bouteilles de gaz, pas d'électricité...), la haie a, pendant longtemps, par son entretien, fourni le bois qui est utilisé toute l'année pour la préparation des repas et le chauffage. Quel quinquagénaire n'a pas le souvenir d'un « fourneau » chez un voisin ou à la maison. La haie abandonnée à elle-même s'épaissit donc au fur et à mesure, car même si le matériel évolue il reste modeste et l'entretien se fait souvent encore à la main à l'aide du « croissant ». La mécanisation avançant, des techniques se vulgarisent. Le drainage par exemple se développe. Autrefois les travaux de drainage faits uniquement à la main peuvent se faire avec des machines. Des terres incultes deviennent des « bonnes terres » céréalières, les prairies sont assainies, dès lors le parasitisme sur les animaux diminue et les pousses d'herbe s'améliorent. Les années 70-80 voient l'arrivée des remembrements, beaucoup de haies disparaîtront afin d'agrandir le parcellaire facilitant le travail avec le matériel moderne, des fossés seront créés, et des ruisseaux recalibrés. Plus de quarante ans après, nous avons perdu la mémoire. Qui se souvient des raisons pour lesquelles ils l'ont été : permettre l'assainissement des terres mais aussi et surtout limiter les inondations et protéger ainsi les biens et les personnes. Là aussi objectif atteint.

Les évolutions techniques et sociales entraînent des changements profonds dans les exploitations agricoles, c'est le début de la spécialisation des productions. Les fermes passent de l'autarcie à la « production spécialisée », des productions présentes historiquement sur chaque ferme disparaissent. La vigne en est l'exemple le plus flagrant, une commune comme Chantelle qui était couverte de vignes (au moins 400 hectares début 1900) est aujourd'hui partagée entre prairies et cultures.

On ne peut pas parler d'agriculture moderne sans évoquer les produits phytosanitaires, les engrais et l'irrigation. Je ne nierai pas que des erreurs ont pu être faites. Cependant ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, les traitements ont permis de libérer la main d'œuvre agricole. En premier lieu, les femmes et les enfants, j'ai la chance d'avoir encore ma grand-mère maternelle de 94 ans qui est née sur une de ces petites fermes qui a disparu. Quelle vie pour les enfants, qui, à 12 ans, se retrouvaient entre autres tâches à garder les vaches ou à arracher la nielle des blés ! Plante dont les graines sont toxiques pour les bêtes et les humains, et dont l'arrachage était confié aux femmes et aux enfants. On peut citer aussi l'utilisation des fongicides afin de maîtriser les maladies cryptogamiques (dus à des champignons) qui génèrent des toxines. Les produits phytosanitaires ont certes permis d'améliorer les rendements, mais ils ont surtout amélioré la qualité sanitaire des produits.

La consommation d'engrais diminue. Nous travaillons à améliorer leur utilisation. Les analyses de sol, de plantes, les techniques d'imagerie satellitaires, de cartographies parcellaires qui se développent couplées aux progrès de l'informatique embarquée nous aident dans l'amélioration de nos pratiques.

Le long des rivières, l'irrigation a changé les paysages, des zones de mauvais pacages tel le Val d'Allier sont devenues des zones céréalières productives. Le maïs est la production irriguée par excellence grâce à sa bonne valorisation de l'eau. Souvent décriée en France, sachez que c'est la plante la plus cultivée au monde, sa production dépasse de loin les deux autres céréales emblématiques que sont le blé et le riz. Le changement climatique qui s'annonce interroge les agriculteurs sur leurs pratiques et leurs assolements, nous sommes en recherche de solutions, mais la réalité n'est pas aussi simple que les belles paroles des experts autoproclamés. Par contre, ceux-ci devraient aussi nous interroger collectivement sur le stockage de l'eau. Nous en aurons surement besoin demain pour assurer l'alimentation en eau potable, la sécurité civile, l'environnement. L'agriculture en aura aussi besoin pour l'irrigation (sur les cultures d'aujourd'hui mais probablement sur de nouvelles cultures aussi) ou pour l'abreuvement du bétail.

Quelques mots sur « le rendez-vous manqué » de la nouvelle PAC. Si il y a quelque chose de manqué, c'est bien la simplification. La nouvelle PAC est d'une complexité telle qu'il devient difficile pour les agriculteurs d'être sûrs de respecter l'ensemble des critères réglementaires, nous mettant dans une insécurité permanente. Si l'on ajoute à ça les objectifs de baisse de l'utilisation des intrants (50% pour les produits phytosanitaires, 20% pour les engrais), une chose est sûre : la future PAC va accélérer la perte de production de la ferme Europe, mais surtout de la France à cause du petit jeu de la surtransposition des règlements européens par nos ministères parisiens. Cinq études (ministère de l'agriculture des USA, université de Kiel, institut de recherche de Berlin, le COCERAL, le Centre de Recherche de la Commission Européenne qui retira d'ailleurs rapidement l'accès public à l'étude) ont alerté sur les conséquences de la réforme. On peut résumer celles-ci en quelques points : baisse de la production de 15 à 50% selon les produits ; augmentation des prix des produits agricoles et alimentaires, mais baisse du revenu des agriculteurs ; hausse des importations et baisse des exportations, tout ça pour des bénéfices environnementaux réduits.

Mes propos, j'en conviens, sont loin de l'agriculture de carte postale rêvée par nombre de mes concitoyens. Pour certains, je justifie le saccage de la nature et des paysages. Posons-nous la question : quel serait le paysage si ces évolutions n'avaient pas eu lieu ? A bien des endroits le retour de la friche évoluant à terme vers la forêt sans doute. Mais surtout l'alimentation que nous consommons 3 fois par jour serait importée, produite avec des règles sanitaires, sociales et environnementales loin des exigences de nos standards actuels. L'image d'Epinal de la fermière nourrissant ses poules ne remplit pas les rayons des supermarchés, le poulet le plus consommé en France reste le poulet standard. Nous n'en produisons plus assez, donc nous l'importons. Des exemples comme ça il y en a profusion : fruits et légumes, viandes bovine ovine... Nous sommes devenus des Tartuffe : « Cachez ce sein que je ne saurais voir » devient « cachez cette agriculture que je ne saurais voir ».

Le défi de l'agriculture pour les années à venir sera de renouveler ses générations, en installant des jeunes pour nourrir la population et faire vivre nos territoires. Le changement climatique que j'évoquais précédemment entraînera des changements lui aussi, quels seront-ils et à quelle vitesse nous toucheront-ils ? Faut-il arrêter de manger de la viande à cause de la rumination des bovins, ou au contraire les

maintenir dans nos campagnes pour que les prés continuent de stocker du carbone dans les sols ? Il est bon de rappeler que l'agriculture est la seule activité humaine qui le piège.

Certes les paysages ont changé rapidement ces dernières décennies entraînant des mutations brutales dans les écosystèmes. Mais depuis toujours ces derniers sont en mouvement. Les forêts primaires furent coupées pour servir de combustible à la métallurgie gauloise, d'autres réaménagées pour fournir du bois de charpente pour la marine. Des marais ont été aménagés comme le Marais Poitevin, d'autres asséchés par les moines au Moyen âge. Les haies telles que nous les connaissons n'ont pas toujours existé. Elles se sont développées suite à la disparition du droit d'ainesse dans le code civil, tous les héritiers recevant une part égale de l'héritage, la haie matérialise les divisions parcellaires inscrites sur le cadastre qui vient d'être créé. A chaque fois les paysages sont façonnés par la main de l'homme.

Tout comme les générations qui nous ont précédé nous essayerons de nous adapter. Essayer est le mot juste, car la nature sera toujours plus forte. La terre ne vit-elle pas au gré des temps géologiques ? Ne va-t-elle pas d'extinctions en renaissances, de glaciations en réchauffements ? Et contre ça il n'y a rien à faire.

Pour finir je rappellerai que l'activité agricole s'exerce sur des propriétés privées que nous détenons ou que nous louons. Les améliorations foncières (remembrements, drainages, mise en place de l'irrigation...) deviennent des crimes aux yeux de certains, mais s'inscrivent toujours (sauf exceptions non excusables) dans le cadre de la légalité. Notre travail de tous les jours lui aussi est réglementé et contrôlé (si la population agricole a baissé, celle des contrôleurs s'est multipliée). Si la vue du paysage appartient à tout le monde, la propriété et l'usage reste de droit privé. Le modèle agricole actuel, chacun est libre d'en penser ce qu'il en veut. Il résulte des besoins et des choix de la société depuis plus de 70 ans. Je trouve assez stupéfiant de faire porter aux agriculteurs d'aujourd'hui la responsabilité de conséquences déplaisantes aux yeux de certains, en oubliant ce que nous apportons tous les jours sur la table des français, et les avantages écosystémiques offerts à la société par le simple fait d'exercer notre activité (sans agriculture et des milieux ouverts, la gestion du territoire se fait par les feux de forêts...).

La chasse est un loisir que nous exerçons sur ces terres. Les agriculteurs en seront les derniers défenseurs, car nous connaissons les liens qui unissent l'homme et la faune sauvage dans les équilibres naturels.

Alors amis chasseurs ne tombez pas dans le discours environnemental. Parlez avec les agriculteurs, posez nous des questions, comprenez notre métier. Si un fossé se creuse entre nous, nous serons encore plus faibles face à ceux qui attaquent au quotidien, n'oubliez pas que nous avons les mêmes détracteurs.

Thierry V. nous écrit :

Dans le cadre de la PAC, nos agriculteurs font-ils l'objet de contrôles ?

Rien n'est plus désolant que de voir des haies non arrachées, mais broyées jusqu'au pied cormier jusqu'à disparition lente mais évidente. On laisse faire et derrière on réinjecte des sommes d'argent colossales pour replanter, une aberration. N'est-il pas non plus désolant de voir des hectares de chaumes pulvérisés en désherbants et entièrement calcinés en seulement quelques heures ...

Ce constat est accablant, ce sont ces mêmes agriculteurs qui par la monoculture ou presque, ont fabriqué en deux décennies des hardes de sangliers dont aujourd'hui ils ne peuvent que constater les nuisances. Mettant les chasseurs dans l'obligation d'intervenir au plus vite, sous peine de se voir retirer le droit de chasse si rien n'est fait. Certes, ces personnes ne représentent pas l'ensemble du monde paysan, heureusement. Aujourd'hui, je crois que les chasseurs sont entre le marteau et l'enclume. **Le marteau de l'écologie radicale et l'enclume d'une certaine agriculture, sur-productiviste**, soutenue par des syndicats surpuissants, il n'y a plus de juste milieu.

Vous en conviendrez sans doute, notre position est des plus inconfortable et ne laisse aucune place à l'optimisme, seuls les bois et la forêt semblent encore protégés, pour combien de temps ? Le petit gibier (sédentaire) de plaine, ne subsiste à l'état naturel que par quelques lièvres, que penser du matériel agricole, en sur-largeur avec des vitesses de travail incroyables ?

Personnellement, je trouve mon bonheur sur deux chasses encore authentiques, lièvres et bécasses, bien sûr que chasser le perdreau ou le faisan peut s'avérer très intéressant, mais voyant les méthodes de travail et ce que devient le bocage, honnêtement, je n'y crois plus.

Vous connaissez ma passion pour les chiens d'arrêts (épagneuls bretons) et la chasse de la mordorée, que dire de territoires où le "Bécassier" devient encombrant et source de dérangement pour les chasseurs de sangliers ?

Le constat est affligeant, mais le regard de mes deux épagneuls, qui semble me dire "alors on y va" me réconforte et me laisse croire qu'une association comme la vôtre, à défaut de bouleverser les choses, tirera la sonnette d'alarme qui pourtant sonne déjà depuis bien longtemps.

Je pense que les objectifs à atteindre doivent être raisonnables et à la portée financière, administrative et technique des petites chasses communales, l'avenir de la chasse populaire, abordable par toutes et tous en dépend. Pour moi, préserver les milieux naturels doit être le tout premier objectif. Par une application stricte de la PAC, avec un cahier des charges sous contrôle, après seulement, le temps de la réintroduction et du plaisir retrouvé viendra peut-être ...

La chasse en Europe, en France, dans les Régions et les départements

Dans les départements

Doubs

Il y a dix ans, la FDC du Doubs proposa à ses adhérents d'ouvrir grand les portes de leurs territoires et imagina l'opération : « **Un dimanche à la chasse** ».

Le principe : inviter des non-chasseurs à suivre une journée de chasse dans l'esprit du partage, de la découverte et de la convivialité qui nous est chère. En dix ans, 132 communes du Doubs sur un total de 571, soit 119 territoires de chasse, ont accueilli 2 800 participants, pour un total de 247 404 habitants. Chiffre à la fois limite et important, car ces 2 800 personnes sont probablement devenues des « modérateurs » lors de discussions passionnées sur la chasse. Leur voix porte d'autant plus qu'ils ne sont pas chasseurs.

L'opération « **Un dimanche à la chasse** » a plus ou moins été reprise au fil des départements. En 2015, la moitié des FDC y participa, un record semble-t-il. Toutefois, il est extrêmement regrettable que cela ne soit pas devenu un enjeu national. Si la FDC du Doubs, à effectifs et moyens réduits, a réussi, nous pouvons imaginer que les 100 FDC auraient pu rassembler beaucoup plus que 280 000 invités à « **Un dimanche à la chasse** » et cela, pour un budget des plus modérés.

Editorial Connaissance de la chasse N°561

Haut-Rhin

Un radar ornithologique permettant d'analyser les migrations des oiseaux a été inauguré à Brechaumont (Haut-Rhin). Un investissement de 190 000 € pour la fédération des chasseurs du Grand Est qui a pu compter sur une subvention pour plus de moitié par le Conseil Régional. C'est le 7^e radar acquis par le réseau cynégétique. Installé depuis près d'un an et demi dans la trouée de Belfort, il donne la possibilité de détecter le passage d'oiseaux sur une voie migratoire européenne majeure qui se concentre entre le Jura et les Vosges. Ce ne sont pas moins de 2 millions d'oiseaux par kilomètre de front qui ont été repérés depuis sa mise en place. Cet outil, complémentaire des comptages classiques, n'est pas biaisé par l'œil humain et est continu 24 h/24, toute l'année.

Le chasseur français N°1510

Seine Maritime

Grises et naturelles 30 000 perdrix

En Seine-Maritime, la réintroduction de la perdrix grise par adoption est gérée dans le cadre du « Collectif perdrix grise » dont la FDC 76 fait partie. Les oiseaux sont

subventionnées à hauteur de 50%, la commande s'effectue par l'intermédiaire des GIC. Les perdreaux âgés de 8 à 12 semaines sont tous issus d'élevages sélectionnés qui proposent des oiseaux reproducteurs sauvages, issus de nids de sauvetage. Près de 30 000 perdrix ont déjà été lâchées dans le département depuis 2017. Ces opérations se déroulent de juillet à début septembre. « Nous procédons par lâchers d'une douzaine de perdrix que nous plaçons dans une cage de pré-lâcher, placée à proximité d'un couple de jeunes » explique le technicien responsable du suivi. Il a été observé que ces perdrix étaient capables de se reproduire l'été suivant.

Connaissance de la Chasse N°562

Allier

Enfants et chasseurs s'entraident pour la plantation d'une haie de 600 mètres

La commune de Beaulon, située à 25 minutes de Moulins a collaboré avec la fédération des chasseurs de l'Allier pour planter une nouvelle haie de presque 600 mètres de long. C'est la commune qui a fourni le terrain à l'Impasse des Alouettes, près de la station d'épuration. Quant à eux, les chasseurs ont fourni les outils et les plants. Ce sont les trois techniciens qui ont dirigé les ateliers et coordonné le travail. Les agents techniques de la commune avaient précédemment creusé les tranchées et installé les bâches. Tout le monde participe alors pourquoi pas les enfants ? Les élèves des écoles de Beaulon ont aussi participé à la plantation sous la supervision de leurs enseignants. Ils ont appris les différentes parties d'une plante (collet, racine, pivot) et le rôle d'une haie (ombrage, hydrométrie, coupe-vent, anti-érosion, nidification) avant de recevoir des gants et des pelles pour la plantation. En tout, les enfants ont réalisé un peu moins de 200 mètres de haie sur les 585 mètres prévus ce qui est déjà un bel ouvrage, la commune finissant la plantation. Chaque élève a pu personnaliser son plant avec une étiquette en bois portant son prénom. Ils pourront ainsi vérifier la bonne croissance de la haie. « Un beau symbole pour matérialiser l'attachement des enfants à leur territoire et une manière de les sensibiliser à sa protection ».

Nos associations partenaires



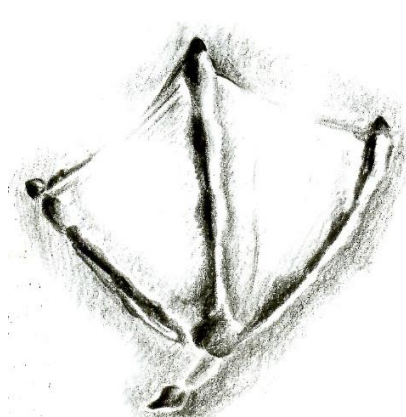
La FACCC vient de publier un remarquable **Guide pratique des 1ers secours canins**. Nous le recommandons à tous les chasseurs voire même non chasseurs possédant un chien.

L'ANCLATRA ADCPG a tenu son assemblée générale le 29 septembre 2022 en visioconférence.

L'ANCPG a tenu son assemblée générale à Romain (Marne) le 4 octobre 2022 avec entre autres points statutaires une conférence sur l'avenir du lapin.

La FACCC 03 a tenu son assemblée générale le vendredi 20 janvier 2023 à Saint-Loup.

Les traces du canard colvert

Anas platyrhynchos Longueur : 50-65 cm Envergure : 81-98 cm Poids : 800-1 500 g On trouve ses traces au bord de l'eau (étangs, lacs, rivières de tout taille, marais voire mares forestières. Les empreintes : Le doigt médian des canards de surface (dont le colvert fait partie) est plus long que celui des canards plongeurs.	
--	---

Réglementation et sécurité



Les 30 propositions de la mission sénatoriale

Suite à la pétition du collectif « Un jour, un chasseur » qui a recueilli plus de 120 000 signatures en novembre 2021, le Sénat a créé une mission de contrôle commune aux commissions des affaires économiques et des lois qui a formulé 30 propositions pour progresser encore et répondre aux attentes des non-chasseurs et des chasseurs, car la sécurité est un enjeu pour l'avenir de la chasse.

- 1.** Promouvoir une culture de la sécurité. Retenir l'objectif de tendre vers le zéro accident comme un processus permanent.
- 2.** Ne pas interdire les carabines, mais actualiser la circulaire de 1982 interdisant les tirs vers les maisons ou les routes en y incluant les carabines.
- 3.** Développer les audits de sécurité des territoires de chasse au niveau départemental et local.
- 4.** Renforcer l'examen du permis de chasser en rendant obligatoire la maîtrise des armes semi-automatiques et une épreuve de performance au tir.
- 5.** Généraliser le tutorat des jeunes permis lors de la première année de chasse et des chasseurs mineurs jusqu'à leur majorité.

6. Développer la formation des chasseurs aux premiers secours : PSC1 obligatoire pour passer le permis de chasser, présence d'un chasseur formé et d'une trousse de premiers secours lors des chasses collectives.
7. Conditionner la possession des carabines à une journée de formation théorique et pratique (si elle n'est pas incluse lors du permis de chasser).
8. Rendre obligatoire la formation d'organisateur de battues. L'assortir d'une obligation d'assurance.
9. Compléter la formation décennale sur la sécurité par un volet pratique. La rendre obligatoire avant toute validation après dix ans sans chasser.
10. Développer les formations pour corriger des comportements dangereux sur décision des FDC, des ACCA, de l'OFB ou des parquets notamment via des stages alternatifs aux poursuites.
11. Rendre le certificat médical annuel obligatoire. Aligner la chasse sur les sports avec arme.
12. Interdire l'alcool lors de la chasse. Aligner le taux l'alcoolémie retenu et les sanctions sur les règles en vigueur en matière de code de la route.
13. Développer une culture du tir : formation au tir, réglage des armes, installation de stands...
14. Améliorer le suivi de la détention des armes et le contrôle de l'inscription au Finiada en cas de chasse accompagnée et de procédure judiciaire notamment en cas de violences.
15. Poursuivre l'harmonisation dans la loi des principales règles de sécurité à la chasse et donner au préfet la possibilité de provoquer la révision du SDGC pour des raisons de sécurité.
16. Soutenir l'action des fédérations de chasseurs en faveur des postes de tir surélevés. Renforcer les sanctions à l'encontre des actes de vol, de destruction et de sabotage des équipements de sécurité.
17. Rendre obligatoire l'utilisation d'un témoin de chambre vide pour garantir la neutralisation des armes et la rendre visible de tous.
18. Populariser les méthodes de chasse plus sûres, dont la traque-affût, et lever les obstacles réglementaires lorsqu'ils existent.
19. Déclaration préalable obligatoire des battues au grand gibier et favoriser la prise d'arrêtés interdisant l'accès aux zones de chasse lorsque les conditions de sécurité le justifient. Rendre ces données disponibles en open data.
20. Introduire dans le code pénal un délit d'entrave au déroulement d'activités sportives ou de loisirs légaux.
21. Permettre aux préfets de limiter les jours et horaires de chasse pour assurer la sécurité des personnes.
22. Préserver les effectifs de l'OFB en matière de la police de la chasse. Prendre l'arrêté des ministres de la justice et de l'environnement permettant aux inspecteurs de l'OFB de bénéficier de prérogatives de police judiciaire accrues.
23. Rendre les policiers municipaux compétents en matière de police de la chasse.
24. Clarifier les prérogatives des agents de développement et des gardes chasse particuliers afin d'accroître les contrôles en matière de police de la chasse.
25. Permettre la déduction fiscale des frais engagés par les lieutenants de louveterie dans l'exercice de leurs missions de service public.
26. Clarifier les missions des commissions départementales de sécurité des FDC

pour prévenir et sanctionner les comportements dangereux.

27. Mieux graduer la suspension ou le retrait du permis de chasser en fonction de la gravité de l'infraction. En cas d'homicide par tir direct, le retrait du permis pourrait être systématique et l'interdiction de le repasser portée à dix ans.

28. Ne pas retenir de jour sans chasse au niveau national. Mais mettre en place le cadre de dialogue qui permettra des adaptations locales concertées entre les acteurs du territoire.

29. Créer une plateforme de recueil des incidents et conflits d'usage liés à la chasse sous la responsabilité de l'OFB.

30. Développer les outils de dialogue entre les chasseurs et les autres acteurs de la nature. S'assurer que les FDC soient membres des PNR, des CDESI et du réseau Suricate. Généraliser les chartes avec les fédérations des sports de nature.

*NDLR : L'ADCPGA03 regrette que seule la proposition 12 ait retenu l'attention des medias voire du gouvernement renforçant en cela l'image dépassée du chasseur alcoolique et « bourré l'arme à la main ». Le sketch des Inconnus est d'une autre époque. Il y a longtemps que les Présidents et Responsables de chasse ont « fait le nécessaire » pour qu'aucun chasseur ne soit en action en état d'ébriété. Les différents contrôles effectués par la gendarmerie et l'OFB depuis la publication du rapport sénatorial l'ont démontré. La **convivialité** après une partie de chasse est de règle et reste un grand moment et il n'y a ni plus ni moins d'alcool consommé que lors des 3^{ème} mi-temps des matchs de football et de rugby.*

Après de nombreux échanges, le gouvernement a construit un plan articulé autour de 3 axes.

Ce plan de sécurité à la chasse ne sert pas uniquement pour la formation et la sensibilisation des chasseurs ; il vise surtout à renforcer les règles de sécurité pendant la chasse ainsi que de faire cohabiter les divers usagers de la nature en bonne intelligence. Les 14 mesures annoncées sont :

1. Renforcer les formations décennales à la sécurité par un volet pratique
2. Instaurer une formation obligatoire de tous les organisateurs de battue
3. Interdire la pratique de la chasse sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants
4. Renforcer et harmoniser le corpus de règles de sécurité
5. Généraliser l'utilisation d'un témoin de chambre vide
6. Généraliser systématiquement un audit de sécurité sur chaque site accidentogène
7. Améliorer le suivi de détention des armes et le contrôle de l'inscription au fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention des armes
8. Favoriser les pratiques de chasse les plus sûres, tirs postés, traque-affût
9. Renforcer les peines complémentaires en cas de condamnations suite à un accident
10. Créer une application numérique d'Etat sur les lieux et temps de chasse
11. Standardiser les panneaux de signalisation des chasses collectives pour faciliter les bons réflexes
12. Afficher en mairie les jours chassés par les ACCA

13. Favoriser les espaces de dialogue entre usagers de la nature et collectivités territoriales, avec au moins un débat annuel dans chaque département
14. Publier annuellement le bilan de l'accidentologie liée à la chasse

NDLR : Ces 14 mesures sont cohérentes avec celles prises auparavant par le monde de la chasse et ce, depuis plusieurs années. Les chasseurs n'ont pas attendu pour les appliquer. Le monde cynégétique est aujourd'hui responsable et se tue à la tâche pour donner une meilleure image trop souvent dégradée par les médias et les antis tout.

Rions un peu



Les recettes conseillées à nos adhérents

Boudin de faisan	
Ingrédients	Préparation
Pour 8 personnes : 600 g de chair de faisan 50cl de lait 2 œufs 30 g de fécule de pomme de terre 6cl de xérès 10 g de sel 3g de poivre	Faites chauffer le lait. Découper la chair de faisan en morceaux. Déposez les dans le robot et mixez-les fermement. Ajoutez les œufs, la fécule et le xérès. Mélangez bien, puis versez le lait chaud. Mixez longuement. Salez et poivrez. Répartissez la préparation sur 8 feuilles de film alimentaire. Roulez-les en forme de boudin en tenant bien les extrémités. Faites pôcher les boudins 8 minutes dans une eau frémissante. Laissez refroidir dans la casserole. Lorsqu'ils sont froids, retirez le film et faites-les dorer à la poêle. Servir avec une sauce tomate ou à la crème

	Défendons la chasse (nouvelle rubrique du bulletin)	
<i>Artémis déesse de la chasse chez les Grecs</i>		<i>Diane déesse de la chasse chez les Romains</i>

Face aux attaques permanentes dont la chasse fait l'objet, l'association a décidé de publier dans chaque bulletin un article ou une interview ou une tribune défendant la chasse qui aura été publié ou diffusé dans les différents media. Nous commençons par la tribune du Président de la FNC publié dans le journal du dimanche de novembre 2022.

Les néoruraux veulent, en réalité, la ville dans nos campagnes.

Dans notre pays, la fracture territoriale est abyssale, et les néoruraux veulent, en réalité, la ville dans nos campagnes. Ils ne supportent pas nos traditions rurales qu'ils sont pourtant eux-mêmes venus chercher ! On est très loin du bon sens paysan, et c'est toute la différence entre une nature idéalisée et la vérité violente de celle-ci.

Ceux qui ne connaissent pas vraiment la nature ont d'elle une vision idyllique où la mort n'existe pas. C'est la cristallisation décrite par Stendhal lorsque la personne aimée est idéalisée.

Comme il ne passe pas un jour sans que les médias nous annoncent un futur apocalyptique à force de prévisions alarmistes, il est tentant de se rassurer en projetant sur notre réalité imparfaite le monde d'avant. Alors que l'homme a façonné la nature depuis des siècles, les activistes radicaux veulent le sortir de son biotope ! Les excès du monde « moderne » ne justifient pas qu'on passe à l'excès inverse, un monde totalement sacralisé. Dans l'histoire, ces périodes de basculement violent ont toujours amené leur cortège de désillusions, de précarité et de pauvreté.

Dans cette société en perte de repères, cette nouvelle morale se substitue au progrès, peut-être aussi parce que la religion n'est plus une valeur refuge.

Dans ma jeunesse, on se mobilisait pour défendre l'accès au progrès comme condition de l'émancipation des Hommes. Aujourd'hui, l'écologie, au nom d'une morale verte, humanise l'animal et culpabilise l'homme par un acte de contrition médiatique permanent. Cette dérive est anti sociale par excellence. C'est cocasse de voir l'extrême gauche se draper dans cette nouvelle moralité, en reléguant froidement la lutte des classes au placard.

Aujourd'hui, l'écologie, au nom d'une morale verte, humanise l'animal et culpabilise l'homme par un acte de contrition médiatique permanent.

La morale écolo-animaliste tient de plus en plus lieu de justice.

La culpabilisation des Français vis-à-vis de leur empreinte environnementale est devenue un sport national. Il y a 50 ans, on n'avait pas de pétrole mais on avait des idées ! Aujourd'hui, c'est chauffage à 19 degrés, col roulé et rationnement de l'électricité. Au pays des Lumières, on préfère le noir à l'espoir !

Alors que la morale écolo-animaliste tient de plus en plus lieu de justice, les activistes les plus extrémistes n'ont plus d'état d'âme, en s'affranchissant des lois et en menaçant l'intégrité des biens et des personnes qui ne pensent pas comme eux.

Dans ce contexte, les chasseurs sont les premiers pris pour cible car nous incarnons « le mal » absolu pour cette idéologie moralisatrice. Pourtant la chasse, c'est aussi la tradition, la transmission, le partage, la convivialité, mais surtout la pratique du bonheur à l'état pur !

Le « vivre ensemble », c'est-à-dire reconnaître à l'autre une existence, est menacé par une poignée d'individus. Il est toujours plus facile d'interdire que de réfléchir quand le cadre s'effrite, et c'est pourquoi la radicalité finit par remplacer la raison. Des misanthropes, dont le plus célèbre est celui de Molière, on en a toujours connu. Aujourd'hui, on sait qu'ils sont vêtus de vert et qu'en plus de ne pas aimer le genre humain, ils considèrent les animaux comme leurs égaux ! Triste France

Événements et Dates à retenir – Agenda



24 au 27 mars 2023 à Mantes la Jolie : Salon de la chasse et de la Faune Sauvage

8 avril 2023 à Montmarault : Assemblée Générale de l'ADCPGA03

22-04-2023 Athanor à Montluçon : Assemblée Générale de la FDC03

02-03-04 juin 2023 à Gujan-Mestras : 71^{ème} Congrès du Club National des Bécassiers

16-17-18 juin 2023 à Lamotte-Beuvron : Game Fair en Loir et Cher

Début octobre 2023 : La Fête du chien (date et lieu à préciser)

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



Connaissance de la chasse N°561 :

- *Le goupil à la betterave*
- *o accident...*

Connaissance de la chasse N°562:

- *Au royaume du petit gibier*

Revue Nationale de la Chasse N°904 :

- *Les perdrix de la St Martin sur le territoire de Soupaize (Allier)*
- *48 heures charentaises*
- *Gibier d'eau en canoë sur l'Allier*

Revue Nationale de la Chasse N°905 :

- *Chez Nicolas Beaurin, un petit gibier haut en couleur*
- *Moratoire grand tétras*

Chasseur français N°1510

- *Une année dans l'intimité de la perdrix grise*
- *Petite visite des abris de plaine*

Chasseur français N°1511

- *Bleus de janvier*
- *Chasser en groupe : les erreurs à éviter*
- *Goupil à l'approche et à l'affût*

Chasseur français N°1512

- *La France paradis des chasseurs européens ?*
- *Affût sur l'île aux Souchets*

La Mordorée N°305

- *Rapport de la saison 2021-2022 du CNB du Cher*
- *Quelques réflexions sur l'évolution de la chasse à la bécasse*

Chien courant N°109

- *Quels chiens pour constituer sa meute ?*

Planète chasse N°78

- *Les éoliennes et les insectes*
- *Trouver un bon « chien bécassier »*
- *Mieux tirer : des astuces pour progresser rapidement*

Journal des Piégeurs N°128

- *Etude génétique portant sur le ragondin*

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>

Bécassiers de France

<https://www.faccc.fr/>

<https://afaccco3.jimdofree.com/>

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

<https://becassiersdefrance.com>

Arc Chasse Loisir 03

<http://aclo3.free.fr/>

ANCLATRA

www.anclatra.fr

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Le journal du chasseur

<https://journalduchasseur.fr>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

En quête de territoire

<https://www.tuchassou.fr>

Airbnb des chasseurs

<https://www.journeedechasse.com>

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT *voir bulletin N°1*

VIGIFAUNE *voir bulletin N°2*

CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE *voir bulletin N°3*

Béc@notes *voir bulletin N°4*

VIGIFAUNE *voir bulletin N°5*

MELCKONE : *voir bulletin N°7*

SIRENE TECH :

Une application permettant aux chasseurs de remonter des informations de terrain, rapidement et facilement depuis leur téléphone ou leur ordinateur.

Les collecteurs d'observations peuvent ainsi partager leurs informations liées aux suivis des habitats (corbeautières, blaireautières,...), des populations (comptages, collisions routières, espèces invasives,...), des dossiers « dégâts de gibier » (dommages aux cultures ou élevages, zones non-chassées,...) et des dossiers environnementaux (dépôts sauvages, pollutions,...). A la fois site internet et application gratuite, l'outil de remontée d'informations terrain SIRENE permet d'obtenir des données environnementales qualifiées et géolocalisées

Comment ça marche ?

Vous êtes sur le terrain et vous voulez remonter une information. Vous cliquez, vous géolocalisez, vous renseignez les informations complémentaires et c'est gagné.

Sur SIRENE Tech., vous pourrez aussi voir les autres observations, échanger avec les autres membres, être alerté quand des informations intéressantes sont diffusées...

Application gratuite, Sirene Tech est disponible sur google play , apple , mais aussi sur ordinateur <https://sirene.tech/login>

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez réagir à un article, envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

Envoyez-le sur notre adresse mël adcpgo3@orange.fr

Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



L'ADCPGA tient à rappeler que les propos reproduits n'engagent que leurs auteurs.

Jean-Claude C. nous écrit :

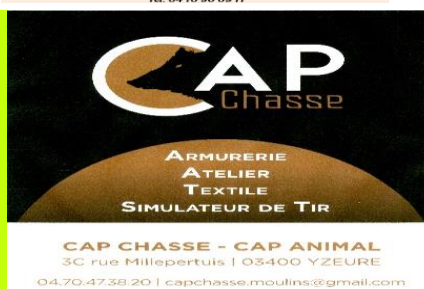
« Merci pour vos communications. C'est riche, bien documenté, ouvert sur l'extérieur. Infos de bonne qualité. »

Pascal H. nous écrit :

« Bravo pour le travail que vous réalisez avec votre bulletin. Vos copies d'articles des actions départementales sont normalement destinés à aider les chasseurs à réussir. Mais je vois malheureusement pour les volières anglaises qu'on est encore dans le tâtonnement voir l'amateurisme car ces actions se basent sur l'enseignement distillé par feu l'ONCFS. Hors force de constater que les membres de l'OFFICE n'ont jamais été libres de diffuser la réalité dans le domaine de la gestion du petit gibier, il fallait qu'ils soient dans le politiquement correct avec leur ministère. Il y a notamment censure sur la première cause de mortalité du petit gibier : la prédation. Hors dans les articles la principale cause de non réussite est non pas la méthode de lâché, ni la provenance des oiseaux mais le seul manque de lutte sérieuse contre les prédateurs. De même qu'il y a eu désinformations pour la vaccination des lapins par les puces et en ce moment sur les résultats des tests ADN qui prouvent les lâchés clandestins du loup en France. En tous cas, si vous souhaitez réussir sur le terrain, il faut utiliser les méthodes de l'ANCLATRA ADCPG qui sont reprises par les fédérations qui ont encore du petit gibier comme la Seine Maritime. »

Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpgo3@orange.fr

Ils soutiennent nos actions



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions.

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpq03@orange.fr



BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom	
Adresse	
Adresse e-mail	
Téléphone	

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de **10 euros**

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association

OUI NON

Je souhaite être membre du conseil d'administration

OUI NON

Je souhaite être informé des actualités de l'association sur mon adresse mèl

OUI NON

DITES LE NOUS

Mes centres d'intérêt sont :

Je souhaite que l'association s'occupe de :

☐ En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur les projets, actions et publications de l'association. Elles sont conservées trois ans. Conformément à la réglementation « RGDP », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de retrait aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant adcpg03@orange.fr ou ADCPG03, 5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille